

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON Messieurs VADOT, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absent excusé : Monsieur GROS.

Convocation et affichage : 10/10/2023

Monsieur RAPHAELIAN a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8.

Objet : ATTRIBUTION LOGEMENT GITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail de location du gîte communal sis 109 route de la Baisse, la Condamine a été résilié au 30/11/2023.

Monsieur le Maire présente toutes les candidatures pour la location du logement gîte communal.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide de louer le gîte communal sis 109 route de la Baisse, la Condamine à Madame MIKSIC Agnès à compter du 01/12/2023 pour un loyer mensuel de 465.00 €, et une caution d'un même montant.**
Cette personne habite à Valbelle dans un logement ancien. Cette dame est âgée et ne peut plus y vivre actuellement. Sa candidature est appuyée par l'assistante sociale de secteur qui explique les raisons de sa candidature et qui démontre, en outre, que le loyer du logement de l'ancienne cantine est en adéquation avec ses revenus.
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le bail à venir et toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 24 octobre 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Paul RAPHAELIAN